



Consultation sur le Projet de loi n°103 :
Loi modifiant la Charte de la langue française
et d'autres dispositions législatives

MÉMOIRE

soumis à :
l'Assemblée nationale
Comité de la culture et de l'éducation

par :
La Commission scolaire Lester-B.-Pearson
1925, avenue Brookdale
Dorval (Québec) H9P2Y7

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson est une commission scolaire anglophone desservant un territoire qui va de Verdun, au centre sud de Montréal, vers l'ouest jusqu'à la frontière de l'Ontario. Pendant l'année scolaire 2009-2010, environ 24 000 élèves étaient inscrits au secteur jeune de la commission scolaire, répartis dans 39 écoles primaires et 12 écoles secondaires. La commission scolaire construit présentement une nouvelle école primaire à Saint-Lazare pour desservir la région la plus à l'ouest (hors de l'île de Montréal) de son territoire. De plus, environ 7 000 à 8 000 personnes sont inscrites aux secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la commission scolaire. Ces personnes représentent plus de 2 600 ETP. Nous avons deux centres d'éducation des adultes et deux centres satellites. Nous avons actuellement quatre centres de formation professionnelle et l'ouverture de deux centres satellites est prévue d'ici 2011-2012.

La Commission scolaire a également créé un centre d'apprentissage international assorti d'une résidence qui abrite une variété de programmes de langue, une pré-maternelle internationale multilingue pour les 3-4 ans, et loge jusqu'à 100 élèves résidants provenant de plus de 20 pays.

La Commission scolaire est responsable de quatre écoles des services sociaux à Verdun, LaSalle, Pointe-Claire et Beaconsfield. Nous disposons également d'un centre administratif situé à Dorval.

La Commission scolaire a été formée en 1998 au moment de la restructuration majeure des commissions scolaires, à partir des secteurs anglophones de six anciennes commissions scolaires. Le Conseil des commissaires est formé de 21 représentants élus de la communauté, plus deux représentants des parents.

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson est l'une des commissions scolaires qui a le meilleur rendement chaque année depuis 1998. Le taux de réussite a toujours été au-dessus de 80%, et en 2008-2009 le taux était de 82,5%, plaçant la commission scolaire au 4^e rang dans la province. La Commission scolaire dispose présentement d'un surplus de 7 000 000 \$ réglementé par le gouvernement et n'a jamais affiché de déficit budgétaire.

Notre position sur la Loi 104 et le projet de loi 103 a toujours été opposée aux dispositions des deux. Nous sommes d'avis que les articles touchant l'éducation et les règlements du projet de loi sont outrancièrement bureaucratiques, subjectifs à un point inacceptable, injustement restrictifs, préjudiciables au secteur scolaire anglophone garanti par la constitution, et potentiellement inconstitutionnels, ce qui mènera inévitablement à d'autres poursuites en justice et à la dépense de centaines de milliers de dollars des contribuables. Nous sommes opposés à plusieurs autres des changements proposés à la Loi 101 et à la Charte québécoise

des droits et libertés de la personne, mais pour les besoins de cette présentation, nous limiterons nos commentaires aux questions reliées à l'éducation.

Le Projet de loi n° 103 vise à modifier un certain nombre de lois en vue de renforcer l'usage du français comme langue principale dans la province de Québec. En fait, l'usage du français n'a jamais été plus fort, ni sa primauté comme langue commune du Québec mieux établie. Même à Montréal, cinq minutes dans n'importe quel bureau ou établissement public attestent de ce fait.

Pourtant, le désir de ce gouvernement de renforcer le français est si fort que le Projet de loi n° 103 propose de modifier la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. La Charte a été acceptée, dans toute son ampleur, comme l'une des meilleures lois à avoir jamais été rédigées au Québec, et de laquelle tous les Québécois sont fiers à juste titre.

Nous notons particulièrement les ajouts à l'article 40 et à l'article 50 :

40.1 Toute personne qui s'établit au Québec a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, d'apprendre le français et de bénéficier de mesures d'accueil et d'intégration à la vie québécoise.

et :

50.2 Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont interprétés en tenant compte du fait que le français est la langue officielle du Québec et de l'importance d'en assurer la pérennité.

Mettant de côté toute discussion sur le principe que les droits inaliénables et universels ne peuvent, par définition, faire l'objet de restrictions, et tout en acceptant sans réserve l'importance, pour le Québec et pour le Canada, d'assurer le rayonnement du français et de la culture québécoise, nous déclarons ici d'une voix ferme et sans équivoque que le système scolaire anglophone fait partie de la solution, et non de la problématique.

Alors que les ajouts proposés sont considérés comme des modifications, il faut noter que les écoles publiques anglophones du Québec respectent déjà le droit pour tous les élèves d'apprendre le français et en font la promotion. De plus, elles procurent des milieux propices à la réception et l'intégration à la culture francophone. Nous reconnaissons clairement l'importance d'apprendre le français comme condition de base pour réussir au Québec.

Nos parties prenantes, nos familles, il y a une génération, ont pris la décision de rester ici pour construire le Québec et y prospérer. Les autres l'ont quitté il y a longtemps, dans les années 70

et 80. Nos écoles ont été à l'avant-garde de l'enseignement du français et l'ont amélioré au moyen de l'immersion, tant et si bien qu'on vient du monde entier pour étudier nos méthodes d'acquisition d'une langue seconde. Nos élèves vont au théâtre et font du théâtre en français, reçoivent des écrivains francophones dans leurs classes, participent à des concours d'art oratoire et de débats en français et y gagnent des prix, chantent des chants de Noël en français lors des concerts de Noël, participent à une multitude d'activités d'apprentissage expérientiel partout au Québec, et sortent de nos écoles secondaires en sachant parler, lire et écrire parfaitement dans au moins deux langues.

Et pourtant, lorsque la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) a consulté sa communauté en 2008 et 2009 sur les orientations de la commission scolaire pour les prochaines années, les parents se sont prononcés massivement pour « plus de français et plus d'immersion dans la culture francophone parce que c'est ici que nos enfants vivront. ». Les élèves des écoles secondaires ont déclaré qu'ils voulaient « plus de conversation française et de français pratique, pour que nous nous sentions à l'aise de postuler et d'occuper des emplois au Québec ». Dans nos décisions relatives au remaniement majeur des écoles de 2009, la CSLBP a appliqué plusieurs mesures pour répondre à ces demandes, en augmentant le contenu en français tant au primaire qu'au secondaire, en instituant des cours de certification en français pour nos enseignants anglophones, une offre qui a attiré trois fois plus de participants que prévu, en lançant des cours de conversation française pour nos gestionnaires dans nos centres pour adultes et notre Centre linguistique international, et en ajoutant des cours en français pour certains métiers dans nos centres de formation professionnelle.

Ces dernières années, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a augmenté le nombre d'écoles qui offrent l'immersion en français de 50% à 66%. Plusieurs de nos écoles primaires offrent maintenant le nouveau programme *Français Plus* qui étend au deuxième cycle du primaire le modèle d'immersion actuel du premier cycle qui est de 80% du programme enseigné en français. Dans toutes nos écoles secondaires, un minimum de 50% du contenu au premier cycle sera enseigné en français.

À titre de commission scolaire publique anglophone, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson n'est certainement pas une menace à la culture francophone au Québec. Au contraire, nous sommes un important employeur de francophones au Québec, embauchant des enseignants, des gestionnaires tant dans les écoles qu'au centre administratif, et du personnel de soutien francophones. La maîtrise du français est un critère d'embauche obligatoire dans la plupart des cas.

Nous avons établi des campagnes annuelles de recrutement auprès des départements d'éducation des principales universités francophones du Québec. Ce recrutement, évidemment, se fait en français pour faire en sorte que les jeunes enseignants se sentent à l'aise pendant les entrevues. Ceci garantit également que le français enseigné dans toutes nos écoles soit de grande qualité, augmentant ainsi l'aisance de nos élèves lorsqu'ils parlent français.

Ces faits attestent notre volonté collective de rehausser la langue et la culture françaises dans nos écoles.

Il est certain qu'accepter des élèves immigrants dont la langue maternelle ou commune est l'anglais dans le système scolaire anglophone est la façon logique « *d'apprendre le français et de bénéficier de mesures d'accueil et d'intégration à la vie québécoise.* » Non seulement les chances de réussite des élèves seront-elles améliorées par l'engagement des parents dans la vie scolaire et l'aide aux devoirs, mais les parents apprendront aussi de leurs enfants et s'intégreront plus rapidement eux aussi.

Ces nouveaux Québécois seront entourés d'une population déjà en synchronie avec l'éthos populaire, une situation bien supérieure à la situation actuelle anormale dans plusieurs endroits où les immigrants tendent à s'installer qui fait que l'école qui les reçoit compte des élèves de chaque langue maternelle au monde sauf le français et qu'il n'y a pas de Québécois de souche pour servir de modèles.

Nos élèves, cependant, sont la vraie mesure indiquant à quel point les écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson préparent bien les jeunes Québécois à réussir ici au Québec et à s'intégrer à la culture québécoise francophone. Ils ont participé à des compétitions et à des événements en français chaque année avec d'incroyables taux de succès.

Nos élèves ont été lauréats à tous les niveaux du Concours d'art oratoire régional de l'organisme *Canadian Parents for French* en 2009-2010 dans les catégories « enrichi » et « enrichi plus », et chaque année, au moins un de nos élèves se mérite une bourse lors de cette compétition nationale. Mme Courchesne se souvient sûrement d'avoir été accueillie dans un français impeccable par notre élève, lauréate d'une bourse de 30 000 \$, Bushra Sultana de Dollard-des-Ormeaux, au congrès de l'ACSAQ en 2008.

En mars dernier au Collège Marie-de-France, 137 élèves de la région de Montréal se sont affrontés pour avoir la chance de participer à la grande finale internationale de la Dictée P.G.L. Parmi les dix élèves de 5^e et de 6^e année qui ont gagné la première épreuve à laquelle 40 149

élèves participaient, figure Emily Capanna de notre école primaire Allion de LaSalle. Elle s'est classée première dans la catégorie « français langue seconde ».

Kimberly Day a reçu son diplôme d'études secondaires de Beaconsfield High School en 2006. Pendant sa 5^e secondaire, elle a occupé un emploi au restaurant McDonald's de son quartier pour payer sa participation au voyage des finissants en Europe. Quelques années plus tard, elle a été transférée à titre de superviseur de quart au restaurant de Sainte-Dorothée à Laval. Aujourd'hui, à titre de gérante adjointe, elle dirige une équipe de 120 employés, la majorité d'entre eux étant unilingues francophones. Elle travaille avec succès, comme le suggèrent ses promotions successives, dans un milieu francophone où la politique est d'accueillir tous les clients en français et de les servir dans cette langue, à moins qu'ils demandent qu'on leur parle en anglais, et où la gestion quotidienne du personnel se fait en français et tous les communiqués sont écrits en français.

En février 2010, l'école Lakeside Academy a envoyé deux élèves de 4^e secondaire, Matthew Morgan et Haley Diamant, à Halifax en Nouvelle-Écosse, pour participer au Forum national des jeunes ambassadeurs de *French for the Future/Le Français pour l'Avenir*, où ils ont discuté des moyens de rendre le français plus présent parmi les jeunes et dans leurs communautés respectives. « Nous avons rencontré des gens étonnants qui ont eu la chance d'apprendre le français et qui ont utilisé cette langue pour multiplier les possibilités dans leur vie. Nous avons appris que le français peut nous aider à réaliser nos rêves à un degré plus grand que vous pourriez le croire », nous ont-ils dit lorsqu'ils sont revenus du Forum.

Des experts juridiques ont déclaré que le Projet de loi n^o 103 pourrait s'avérer une tentative inconstitutionnelle pour empêcher les gens de fréquenter les écoles anglophones. Nous craignons que le statut douteux de la loi proposée puisse mener à d'autres contestations judiciaires. De tels recours sont intrinsèquement injustes envers les personnes, sans parler qu'ils peuvent coûter aux parents, et aux contribuables québécois, des centaines de milliers de précieux dollars.

Le Projet de loi n^o 103 tel que rédigé menace de perturber la « paix linguistique » en ne résolvant pas les deux principaux problèmes inconstitutionnels que présente la Loi 104. L'idée que des gens qui en ont les moyens financiers puissent contourner la Loi 101 est inacceptable pour beaucoup de Québécois. Si, comme le gouvernement le prétend, la Loi 104 permet en effet aux riches la possibilité d'acheter leur accès à l'enseignement en anglais, une interprétation avec laquelle nous ne sommes pas d'accord, la solution proposée ne résout pas le problème mais ne fait qu'en augmenter le prix en argent, en temps et en effort.

La question soulevée par les médias « d’acheter un droit » est complètement dénaturée. En fait, ce que les gens achètent c’est une formation scolaire – et non un droit. Les écoles privées n’étant pas seulement bien acceptées au Québec, mais soutenues financièrement et moralement par le gouvernement, acheter une formation scolaire est considéré comme plus qu’acceptable. Cependant, plusieurs n’ont pas ce choix. Les familles venues des États-Unis par exemple, et qui ont de jeunes adolescents, doivent les inscrire à l’école privée, puisqu’il est improbable que ces élèves réussissent dans une école francophone. Dans des écoles publiques anglophones, ils auraient la possibilité de continuer à apprendre les matières de base tout en apprenant le français dans un environnement idéal.

« Sur le terrain », en tant que commission scolaire, nous sommes bien conscients que c’est la formulation des règlements et non la formulation de la loi elle-même qui détermine l’application de la loi au jour le jour. La communauté anglophone s’attendait à bon droit qu’une reformulation de la Loi 104 apporterait un compromis entre le besoin des commissions scolaires anglophones de maintenir leur clientèle et le besoin du gouvernement de protéger les principes de la Loi 101. La « problématique » était, et est encore, si minime qu’elle ne justifie pas de légiférer. Moins de 1000 élèves par année, dans toute la province, pourraient être affectés - pas précisément un grand nombre si on le compare au million ou presque d’élèves inscrits dans le système scolaire public québécois. Les écoles passerelles n’existent plus. De plus, tout établissement privé ou public, existant ou nouvellement établi, qui ne respecte pas pleinement le PFEQ peut être réglementé ou fermé par le MELS en vertu des règlements actuels, et une nouvelle loi n’est donc pas nécessaire.

On aurait pu espérer que dans un esprit de compromis les nouveaux règlements soient précis, concis, et offrent à un nombre raisonnable de parents le choix d’opter pour l’instruction publique en anglais comme « parcours éducatif authentique » tout en maintenant les principes de base de la Loi 101. Les règlements du Projet de loi n° 103, tel que proposés, ne présentent aucun compromis.

La loi proposée continue d’habiliter des bureaucrates à interpréter l’application de la loi, et confine les parents et les commissions scolaires aux difficultés et aux frustrations d’avoir affaire à des règlements appliqués de façon subjective dans la détermination du « parcours éducatif authentique » des élèves.

Avec « un seuil de passage de 15 points » requis pour que la demande d’admissibilité soit accordée, les « éléments contextuels connexes ou distincts permettant d’approfondir l’évaluation de l’authenticité de l’engagement », tels que décrits au point 3 des tableaux de pondération incluses dans le règlement, donnent le pouvoir à l’évaluateur de déduire jusqu’à 8

points d'une demande qui autrement serait acceptable, en utilisant une échelle variable qui, si l'on en croit l'expérience passée, pourrait être appliquée de manière erratique mais le plus souvent selon l'interprétation la plus restrictive possible.

Les règlements proposés pénalisent injustement les familles qui ont fait un effort pour se conformer à la loi en inscrivant leur enfant dans un établissement francophone. Si l'enfant montre des signes d'échec dans ce milieu, des points seront déduits de son score lors de toute tentative de transfert au système scolaire anglophone.

De la même manière, une tentative d'inscrire un enfant au système anglophone sera entravée si un frère ou une sœur fréquente un établissement francophone en entraînant la déduction de points de son évaluation. Tout parent sait pourtant que ce qui peut s'avérer un excellent placement scolaire pour un enfant n'est pas nécessairement approprié pour un autre.

Les règlements proposés par le Projet de loi n^o 103 sont incohérents dans leur promotion de la langue française. Alors qu'il peut sembler logique dans la détermination de l'accès à l'enseignement en anglais de prévoir une pondération positive pour la fréquentation d'un « établissement privé » où « 70% et plus des heures d'enseignement sont dispensées en anglais » (établissement de type A tel que définit au point 8.2.b du Règlement), incidemment plus d'enseignement en anglais que dispensé dans n'importe laquelle des écoles de la CSLBP, la pondération positive est considérablement moindre pour un « établissement d'enseignement privé dont la vocation distinctive est de fournir un apprentissage bilingue ou plurilingue aux élèves, que ce soit par une formule d'immersion ou autrement » (type C définit au même point).

Les parents ne devraient pas être pénalisés pour avoir choisi un établissement d'enseignement privé anglophone qui dispense un enseignement en français de qualité supérieure, préparant ainsi leurs enfants à devenir des citoyens du Québec à part entière.

Nous sommes préoccupés par le point 2.3 du tableau, les règlements du Projet de loi n^o 103 exigeant injustement plus de 10 ans de résidence ailleurs au Canada pour une pondération positive. Les nouveaux citoyens canadiens reçoivent instantanément tous les droits des citoyens et ne devraient donc pas être soumis à des exigences de résidence plus longues que celles qui sont exigées pour obtenir leur citoyenneté. Ceci est sans contredit contraire aux Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

Bien qu'il est vrai que les parents puissent consulter le guide que les fonctionnaires utiliseront pour les évaluations, la ministre de l'Éducation a été citée dans une interview pour le journal *The Gazette* comme ayant dit « la personne qui procèdera à l'analyse pourrait soulever des

questions auxquelles les parents n'ont pas pensé lorsqu'ils ont lu le guide. » Les familles ne devraient pas être soumises à de telles fantaisies de la part des fonctionnaires. Et même si une famille surmonte tous les obstacles bureaucratiques, la ou le ministre peut encore bloquer l'approbation finale pour des raisons non encore précisées – ce qui n'est certes pas un principe justifiable dans une société fière de sa démocratie.

Les écoles anglophones, et leurs prédécesseurs, ont toujours été une partie importante du système scolaire québécois. Les écoles anglophones du Québec ont toujours eu un rendement plus élevé que la moyenne des écoles québécoises en termes de taux d'obtention de diplômes, de persévérance scolaire, et les taux de décrochage les plus bas. Les écoles anglophones ont toujours été des leaders au point de vue des programmes, de l'innovation technologique, de la sensibilisation mondiale, et de l'intégration des immigrants dans la société québécoise. De plus, les écoles anglophones du Québec ont toujours été à l'avant-garde de l'enseignement et de l'apprentissage d'une deuxième langue et sont responsables de la conception de programmes d'immersion en français reconnus dans le monde entier.

Nous ne sommes pas l'ennemi. Nous sommes un allié engagé, fier et très capable. Nous avons fait plus que notre part pour s'assurer que nos élèves, jeunes et adultes, apprennent à lire, à parler et à écrire en français. Nous devrions travailler ensemble, dans le plein respect des groupes linguistiques de la majorité et de la minorité pour élaborer des programmes qui maintiendront les normes élevées recherchées par toutes les commissions scolaires, tout en protégeant la pérennité de la langue française. Détruire le système scolaire anglophone ne garantit pas l'avenir de la langue française.

Notre commission scolaire a demandé à rencontrer le Premier Ministre à deux reprises. Nous croyons avoir des suggestions raisonnables qui pourraient aider à atteindre les buts que poursuivent tous les Québécois. Il est malheureux que nos requêtes n'aient pas été entendues. Nous maintenons notre demande et nous continuons d'espérer que le Premier Ministre réalisera que non seulement nous rencontrer ne comporte aucun risque, mais pourrait aider à atténuer les tensions entre les deux groupes linguistiques.

L'éducation et les écoles sont les pierres angulaires de toute communauté et nous continuerons à explorer toutes les avenues pouvant maintenir notre droit garanti par la Constitution de gérer notre propre système scolaire. On doit comprendre que nous ne le faisons pas dans l'isolement du reste de la société québécoise. Nous avons toujours coopéré avec la communauté scolaire anglophone de tout le Québec et avec nos partenaires des commissions scolaires francophones situées sur l'île de Montréal et en dehors. La CSLBP participe activement au sein du CGTSIM, de l'Association des directeurs généraux de l'île de Montréal, du CRE Montréal, du Forum des

partenaires socio-économiques de Montréal, du CLD de l’Ouest-de-l’Île, du CLD de la Montérégie, du CDSV, et avec les commissaires et les gestionnaires des autres commissions scolaires de Montréal, tant francophones qu’anglophones. Nous partageons des idées, des immeubles, des programmes, du personnel, et nous apportons notre aide dans la mesure de nos moyens dans les cas d’urgence ou pour répondre à un besoin particulier. Nous sommes actifs au sein nos communautés et plusieurs membres de notre communauté ont contribué aux succès du Québec, dans les domaines des affaires, de la santé et des affaires sociales, de l’éducation, de même que dans la vie communautaire et politique.

En 2010, le Québec a toutes les raisons d’être fier et confiant de la place qu’il occupe au sein de la société canadienne. Il faut reconnaître les changements qui se sont produits dans la communauté anglophone ces trente dernières années. La plupart des anglophones sont maintenant bilingues, certains plus que d’autres, mais presque tous sont capables de parler et de comprendre le français. Nos écoles aujourd’hui n’ont plus rien à voir avec les écoles anglophones des années 70 et 80 – ou même des années 90. Nos programmes se sont transformés et la composition de notre personnel a changé énormément. Le fonctionnement du centre administratif est au minimum bilingue et dans plusieurs cas, le personnel parle français pendant presque toute sa journée de travail. Nos élèves ont un bon rendement dans au moins deux langues. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli et il est temps pour la majorité québécoise d’accepter et de célébrer ce fait. Nous avons fait la preuve que nous pouvons enseigner le français langue seconde mieux que quiconque et assurer que ceux qui l’apprennent pourront occuper une place productive dans la société québécoise. Nous sommes prêts à faire tout ce qu’il faudra pour vous en convaincre.

Nous croyons que le temps est venu de permettre à certains immigrants de choisir d’inscrire leurs enfants dans une commission scolaire anglophone. Ceci ne veut pas dire d’ouvrir les vannes toutes grandes. Nous savons que beaucoup d’immigrants continueront de choisir d’inscrire leurs enfants à l’école francophone. Ils devraient avoir le droit de prendre cette décision. Nous croyons que les conditions pour le faire peuvent être définies de manière raisonnable.

La croissance future du Québec, tant démographique qu’économique, dépend de l’arrivée de nouveaux Québécois de pays étrangers. Nous pouvons encourager l’immigration et les investissements si nous permettons à quelques personnes, provenant de certaines régions du monde, d’avoir une option. Il est très difficile d’attirer au Québec des immigrants des États-Unis, de la Grande-Bretagne ou de l’Australie, et d’autres pays de ce genre, à titre de résidents permanents. Nous voulons que les immigrants choisissent le Québec non seulement pour venir y travailler, mais pour s’y installer, y élever leur famille, investir dans l’avenir d’ici et devenir

québécois et canadiens. Les parents doivent pouvoir aider leurs enfants dans leurs travaux scolaires. Ils doivent pouvoir avoir de franches et sérieuses discussions avec les enseignants, la direction de l'école, et au besoin avec la commission scolaire. S'ils ne peuvent aisément avoir ces discussions dans la langue qu'ils comprennent le mieux, ils ne viendront pas ici.

Nous ne croyons pas que la « solution » des trois ans, combinée à un processus bureaucratique lourd, arbitraire et injuste, soit la réponse. Nous avons été très perturbés par des commentaires de la ministre de l'Éducation à l'effet que le gouvernement n'a pas l'intention d'aider les écoles anglaises, suivis par les commentaires fallacieux du Premier Ministre à l'effet que ce projet de loi constitue un compromis. Il n'y a pas de compromis dans cette loi. Il s'agit bel et bien d'une tentative d'inhiber et de ghettoïser la communauté anglophone et de resserrer les restrictions déjà étouffantes de l'accès aux écoles anglophones.

Nous insistons pour que les dirigeants du Québec aient le courage de se lever et de dire que TOUS les Québécois sont égaux et méritent le soutien, la protection et l'encouragement de leur gouvernement, quelle que soit leur langue.

La communauté anglophone, et plus particulièrement la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, continuera de faire sa part, et plus, pour assurer que tous les élèves qui sont diplômés de nos écoles soient capables de travailler, de vivre, de s'amuser et de rester dans un Québec francophone. Il faut que le gouvernement travaille avec nous, nous donne la chance de croître, et en retour nous nous engageons à faire tout ce qui doit être fait pour assurer la réussite bilingue de nos élèves.